DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Publié le
ID : 038-213803166-20221117-DEL67_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°67/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **17 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE,** M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE,** Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND,** Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY.

***Procurations** : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : GESTION DES MARCHES HEBDOMADAIRES-VOGUES-FOIRES ET SPECTACLES AMBULANTS – ATTRIBUTION DU MARCHE.

Exposé du Maire

Le marché actuel concernant la gestion des marchés hebdomadaires, des foires, vogues et spectacles ambulants sur le territoire communal se termine le 09 janvier 2023 et un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 03 octobre dernier en vue de son renouvellement.

La parution a été effectuée par le journal d'annonces légales "L'Essor" en date du 07 octobre 2022, avec une date limite de réception des offres fixée au 28 octobre à 12 heures.

Deux offres nous sont parvenues dans le délai imparti, à savoir :

- Société ER MARCHÉS RHONALPINS (69330 Meyzieu).
- Entreprise CLAVEL (42320 Farnay).

Une analyse a été effectuée par le Directeur Général des Services, afin d'être présentée en Commission d'Appel d'Offres le 7 novembre courant.

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Publié le
ID : 038-213803166-20221117-DEL67_2022-DE

A l'issu de cette présentation, la Commission a retenu à l'unanimité l'offre de la société ER MARCHÉS RHONALPINS, pour un montant de 15.000 €. Cette offre correspond au montant annuel forfaitaire de rémunération de la société pour les prestations demandées.

Les critères de sélection des offres correspondaient aux garanties des capacités techniques et financières de la société à gérer les prestations demandées. Ont également été prises en compte les références et expériences professionnelles des candidats pour ce type de prestations.

Nous vous proposons de prendre acte de cette décision et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché attribué à la société ER MARCHÉS RHONALPINS pour une durée de quatre années, à savoir du jeudi 05 janvier 2023 au dimanche 03 janvier 2027.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 novembre 2022, attribuant à la société ER MARCHÉS RHONALPINS la gestion des marchés hebdomadaires, des foires, vogues et spectacles ambulants organisés sur le territoire communal.

☞ Autorise le Maire ou le 1er Adjoint à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de ce marché d'une durée de quatre années, à savoir du 5 janvier 2023 au 3 janvier 2027.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 21 novembre 2022
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHÉRUY 38 (Isère)